

DÉLIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 14

Absents 4

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET, P.PERSICO, F.MALARD, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU

J-F.BONIN ; S.DELAVY ; S.CHEVRY ; F.DERREUMAUX

Date de convocation : 13 octobre 2025

Secrétaire de séance : S.AMOURIQ

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN
S.DELAVY donne pouvoir à M.BOUMIR
J-F.BONIN donne pouvoir à C.TIVEDDU

**CONVENTION DE SERVITUDE POUR OUVRAGE AERIEN AVEC
ENEDIS**

Délibération N°32 /2025

-- * --

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter une propriété de la commune.

Le bureau d'étude Euclyd mandaté par ENEDIS doit réaliser une étude technique concernant l'affaire RA-SIR 25-002496 DOBT EPF DE L'AIN, parcelle cadastrée AE 106, en lien avec le projet RHI Rue de la gare.

Il y aurait lieu de conclure une convention avec ENEDIS pour fixer les obligations de chacune des parties.

Le Conseil Municipal,
Qui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser ENEDIS à réaliser les travaux consistant à faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus ladite parcelle désignée sur une

Accusé de réception en préfecture
022-2025-000000000000
Date de réception préfecture : 22/10/2025

longueur totale d'environ 21 mètres et de toute opération nécessaire pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

- Décide de conclure une convention de servitude avec ENEDIS concernant la parcelle cadastrée section AE n° 106 qui représente l'église de la commune
- Dit que la Commune percevra une indemnité unique et forfaitaire de 20.00 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Gaël ALLAIN", is written over the official seal.